

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 850

10 avril 2013

### SOMMAIRE

Aberis .....	40758	RestoLuxServices S.à r.l. ....	40755
Accor Hôtels Luxembourg SA .....	40758	Sammartini S.à r.l. ....	40759
Agence Kasel-Kieffer S.à r.l. ....	40758	SBR Property 2 S.à r.l. ....	40780
Alles für den Bau Lux G.m.b.H. ....	40758	Selp-Invest S.A. ....	40759
Anvilux 2 S.à r.l. ....	40787	Sitcom S.à r.l. ....	40771
Danaher Luxembourg S.à r.l. ....	40800	SJ Properties Aubervilliers EquityCo Lux S.à r.l. ....	40758
EBM Holding S.A. ....	40754	SJ Properties Aubervilliers EquityCo Lux S.à r.l. ....	40759
Emeth Holdings S.A. ....	40754	SJ Properties Aubervilliers S.à r.l. ....	40756
Emeth Holdings S.A. ....	40754	SJ Properties Aubervilliers S.à r.l. ....	40757
Européenne de Conseils S.A. ....	40754	Sobbery S.A. ....	40757
Lucéal S.à r.l. ....	40784	Société d'Investissements Ferroviaires ...	40759
MF. Etanchéité Sàrl .....	40777	Solaia Re S.à r.l. ....	40759
Nordic Estate Capital S.à r.l. ....	40756	SRE One S.A. ....	40757
Olive Properties S.A. ....	40756	Studiofund S.A. ....	40757
One Stop .....	40756	TeamSystem Integral Investors .....	40757
Open End S.à r.l. ....	40756	Todima S.à r.l. ....	40779
Päiperleck S.à r.l. ....	40755	Toituretanche .....	40778
Perry Luxco S.à r.l. ....	40755	TransForce Luxembourg Sàrl .....	40796
Prologis Pelp Management S.à r.l. ....	40760	Tucana Finance S.A. ....	40782
Qerros International S.A. ....	40754	ZB-Industry S.à r.l. ....	40778
Raaijmakers Consulting S.à r.l. ....	40755		
Rafa Enterprises SA .....	40755		
Red Diamond Holdings S.à r.l. ....	40799		

**Emeth Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 101.186.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013029038/10.

(130035383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

**Emeth Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 101.186.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013029039/10.

(130035416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

**EBM Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 142.199.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013029032/10.

(130035026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

**Européenne de Conseils S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 45, Duarrestoos.  
R.C.S. Luxembourg B 48.774.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013029059/10.

(130035730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

**Qerros International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 171.626.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013029396/14.

(130035049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

**Rafa Enterprises SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.869.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de RAFA ENTERPRISES S.A., tenue le 14 juin 2012*

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes en fonction pour une nouvelle période de six ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2018.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013029404/14.

(130035208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**RestoLuxServices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6550 Berdorf, 1, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 147.559.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 février 2013.

Référence de publication: 2013029402/10.

(130035642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**Raaijmakers Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7303 Steinsel, 9, rue des Hêtres.

R.C.S. Luxembourg B 43.546.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Jan Raaijmakers.

Référence de publication: 2013029397/10.

(130035081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**Päiperleck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6550 Berdorf, 1, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 146.722.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013029365/10.

(130035640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**Perry Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.600.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Sharon Callahan.

Référence de publication: 2013029369/10.

(130035433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

**One Stop, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 156.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 28 février 2013.

Référence de publication: 2013029358/10.

(130035729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**Open End S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4410 Soleuvre, 9, Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 64.077.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013029359/10.

(130035228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**Olive Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 118.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013029356/10.

(130035333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**Nordic Estate Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 119.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013029351/10.

(130035425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**SJ Properties Aubervilliers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.264.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Février 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent de domiciliation

Référence de publication: 2013029456/14.

(130035234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**SJ Properties Aubervilliers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 124.264.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Février 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent de domiciliation

Référence de publication: 2013029457/14.

(130035235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**Sobbery S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 127.378.

Le contrat de domiciliation signé entre la société AGIR Luxembourg S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg au 25B boulevard Royal L-2449 Luxembourg et la société SOBBERY S.A., n° RCS Luxembourg B 127.378, en date du 17 décembre 2009 a été dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013029465/10.

(130035411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**SRE One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.056.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013029474/10.

(130035655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**TeamSystem Integral Investors, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.776.100,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 107.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Février 2013.

Référence de publication: 2013029483/10.

(130035938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**Studiofund S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.057.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013029480/10.

(130035380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**Agence Kasel-Kieffer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6833 Biver, 20, Om Bechel.

R.C.S. Luxembourg B 124.640.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013028843/10.

(130035138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**Alles für den Bau Lux G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013028848/10.

(130035712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**Aberis, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett.

R.C.S. Luxembourg B 116.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2013028863/10.

(130035808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**Accor Hôtels Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 100.771.

La liste des signataires autorisés a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013028864/10.

(130035093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**SJ Properties Aubervilliers EquityCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.142.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Février 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent de domiciliation

Référence de publication: 2013029460/14.

(130035236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**SJ Properties Aubervilliers EquityCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 124.142.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Février 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Agent de domiciliation*

Référence de publication: 2013029462/14.

(130035238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**Selp-Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 60.712.

Le Bilan au 30.06.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013029448/10.

(130035627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**SIF S.A., Société d'Investissements Ferroviaires, Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 101.067.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013029433/10.

(130035037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**Sammartini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 138.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013029442/10.

(130035620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**Solaia Re S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 134.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013029469/10.

(130035455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**Prologis Pelp Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 175.310.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of January.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PROLOGIS MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, having a share capital of ten million six hundred and ninety-five thousand euro (EUR 10,695,000.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 131.298,

represented by Mr Diederik Wintershoven, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 15 January 2013.

Such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation have been drawn-up:

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "PROLOGIS PELP MANAGEMENT S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the administration, management, provision of advice and domiciliation of/to PROLOGIS EUROPEAN LOGISTICS PARTNERS S.à r.l. and its subsidiaries ("PELP").

The Company shall carry out any activities connected with the administration, management, provision of advice and domiciliation of/to PELP. It may advise PELP to enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities or real estate, proceed to any registration and transfer in its name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies. It may further advise PELP to grant loans, guarantees or any form of collateral in relation to the above activities.

The Company may further carry out, for its own account as well as for the account of PELP, any commercial, civil and financial operations, related to movable or immovable property, which are linked to its corporate object or may help its achievement. Included herein, but not limited thereto, is the overall management of any of PELP's assets and/or affairs pursuant to any agreement entered into by the Company in relation thereto, remaining always however within the limits established by the Laws.

The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be, pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, a premium account may be set up to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles the holder of that share to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s). The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful in accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation to this management shall be delegated to two managers. Their appointment and revocation shall be determined by a resolution of the Board.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole Manager or, if there is more than one Manager, by the sole signature of any Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers (a "Circular Resolution"), is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. A Circular Resolution may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any other Manager if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement,

indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Thursday of May at the registered office of the Company.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum

and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any other Manager if more than one Manager has been appointed.

### Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitled to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
PROLOGIS MANAGEMENT SERVICES S.à r.l . . . . .	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-
Total: . . . . .	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

#### *Transitory Provision*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

#### *Shareholders resolutions*

##### *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

(i) Mrs Alison Maurine Hill, born on 16 December 1965 in Ohio, U.S.A., with professional address at Pier 1, Bay 1. San Francisco, CA 94111 USA.

(ii) Mr Peter Gerard Cassells, born on 25 June 1965 in Dublin, Ireland, with professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

(iii) Mr Gerrit Jan Meerkerk, born on 07 June 1971 in Sliedrecht, The Netherlands, with professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

##### *Third Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to appoint the following for a period ending at the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts of the financial year ending on 31 December 2013 and to be held in 2014:

KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 149.133.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le seizième janvier.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PROLOGIS MANAGEMENT SERVICES S.à.r.l, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de dix millions six cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 10.695.000,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.298,

représentée par Monsieur Diederik Wintershoven, avocat, résident à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 15 janvier 2013.

Laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement. Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

## Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La société peut comporter une associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «PROLOGIS PELP MANAGEMENT S.à r.l.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'administration, la gestion, la fourniture de conseil et la domiciliation de/à PROLOGIS EUROPEAN LOGISTICS PARTNERS S.à r.l. («PELP») et ses filiales.

La Société peut effectuer toutes les activités en rapport avec l'administration, la gestion, et la fourniture de conseil et la domiciliation de/à PELP. Elle peut, conseiller à PELP, de conclure tout type de contrat, d'acheter, de vendre, d'échanger et remettre des valeurs mobilières ou immobilières, procéder à l'enregistrement et au transfert en son nom ou au nom de tiers dans le registre des actionnaires et des obligataires de toute société Luxembourgeoise ou étrangère. La Société peut également conseiller à PELP, d'accorder un prêt, des garanties ou toute autre forme de sureté dans le cadre des activités susmentionnées.

La Société peut également effectuer, pour son propre compte et pour le compte de PELP, toute opération commerciale, civile ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet. Ceci incluant, sans le limiter à, la gestion globale du patrimoine de PELP et/ou des affaires faisant suite à la signature d'un contrat par la Société en lien, et cela dans les limites légales.

La liste des pouvoirs susmentionnés est déclarative et non exhaustive.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix au porteur de cette part.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés. Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles dans la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La gestion quotidienne de la Société, ainsi que le pouvoir de représentations de la Société en lien avec sa gestion fait l'objet d'une délégation à deux Gérants dont la nomination et la révocation doit faire l'objet d'une résolution du Conseil de Gérance.

La Société sera engagée dans toutes les circonstances par la signature individuelle du Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants par la seule signature de l'un des Gérants.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les uns avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants (une «Résolution Circulaire» ), est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une Résolution Circulaire pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier jeudi du mois du mai au siège social de la Société.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfiques

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donne droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
PROLOGIS MANAGEMENT SERVICES S.à r.l . . . . .	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-
Total: . . . . .	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

### *Assemblée générale extraordinaire Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

### Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

(i) Madame Alison Maurine Hill, née le 16 décembre 1965 en Ohio, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle est, Pier 1, Bay 1. San Francisco, CA 94111 ÉUA.

(ii) Monsieur Peter Gerard Cassels, né le 25 juin 1965 à Dublin, Irlande, dont l'adresse professionnelle est, 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

(iii) Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, né le 7 juin 1974 à Sliedrecht, Royaume des Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

### Troisième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à un (1) le nombre de commissaires et à décider de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013 et devant se tenir en 2014:

KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: D. Wintershoven, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 janvier 2013, REM/2013/79. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme

Mondorf-les-Bains, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013025438/622.

(130030765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

### Sitcom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.256.

### STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-second of January.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

#### APPEARED:

The public limited company governed by the laws of Belize "Fiduciaire Internationale S.A.", established and having its registered office in Belize City, 60 Marquet Square (Belize), registered with the Registrar of International Business Companies of Belize under number 51975,

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "SITCOM S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

**Art. 2.** The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and

the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the management.

The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 4.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 5.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) sharequotas of one Euro (1.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 6.** The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 7.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 8.** Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 9.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 10.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

**Art. 11.** The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 12.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 13.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 14.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 15.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 16.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 18.** In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 19.** With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 20.** Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Transitory disposition*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2013.

#### *Subscription and Payment*

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder, the company "Fiduciaire Internationale S.A.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

#### *Resolutions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
- 2) The following person is appointed as manager of the Company for an undetermined duration:
  - Mr. Patrick MEUNIER, economic counsel, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal; and
- 3) The Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the individual signature of any manager.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois de Belize "Fiduciaire Internationale S.A.", établie et ayant son siège social à Belize City, 60 Marquet Square (Belize), inscrite au "Registrar of International Business Companies" de Belize sous le numéro 51975,

ici représentée Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "SITCOM S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une

telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (1,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 6.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 7.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 8.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 11.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 12.** Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 14.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 20.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "Fiduciaire Internationale S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Résolutions prises par l'associée unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,
2. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:  
- Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal; et
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle d'un gérant.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 janvier 2013. LAC/2013/3459. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013024906/296.

(130029684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

**MF. Etanchéité Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 134, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 175.248.

—  
STATUTS

L'an deux mil treize.

Le sept février.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Adérito Manuel DA CONCEICAO FERREIRA, né à Figueiro Dos Vinhos (Portugal), le 11 janvier 1966 (Matricule No. 19660111177), demeurant à L-3429 Dudelange, 134, route de Burange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de «MF. ETANCHEITE Sàrl».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet le commerce et tous travaux d'étanchéités, d'isolations, d'asphaltage et de bitumage ainsi que la vente de toutes sortes de marchandises de la branche ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EURO 12.500.-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT CINQ EURO (EURO 125.-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EURO 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un mataire.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Frais.*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (EURO 1.250.-).

*Assemblée générale.*

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-3429 Dudelange, 134, route de Burange.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Da Conceicao Ferreira, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 8 février 2013. Relation: EAC/2013/1839. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): M Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 12 février 2013.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2013025028/75.

(130029663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

**Toituretanche, Société à responsabilité limitée,  
(anc. ZB-Industry S.à r.l.).**

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.708.

L'an deux mille treize, le six février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Emmanuel ZAUG, gérant de société, né à Nancy (France), le 8 mai 1969, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon, et

2.- Monsieur Idris KAHRAMAN, gérant de sociétés, né à Nancy (F), le 9 décembre 1980, demeurant à F-54510 Tomblaine, 1, rue Jean Zay, France.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "ZB-Industry S.à r.l.", avec siège social à L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167.708, été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 février 2012, publié au Mémorial C numéro,

- Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que le comparant sub 1., est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution - Cessions de parts*

Monsieur Emmanuel ZAUG, préqualifié, cède ses cent (100) parts sociales à Monsieur Idris KAHRAMAN, gérant de sociétés, né à Nancy (F), le 9 décembre 1980, demeurant à F-54510 Tomblaine, 1, rue Jean Zay, France, ici présent, et cet acceptant pour le prix de 2.000,- EUR (deux mille euros).

La cession de parts est approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts et le nouvel associé unique la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit, est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date des présentes.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée générale accepte la démission du gérant en fonction et lui confère pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'Assemblée générale nomme Monsieur Idris KAHRAMAN, gérant de sociétés, né à Nancy (F), le 9 décembre 1980, demeurant à F-54510 Tomblaine, 1, rue Jean Zay, France, pour une durée indéterminée à la fonction de gérant unique.

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature individuelle du gérant unique.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en TOITURETANCHE et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de TOITURETANCHE”.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 3.** La société a pour objet tous travaux de couverture, étanchéité, et bardage, ainsi que l'achat et la vente de tous matériaux ayant trait à la construction, à l'isolation, au parachèvement, à l'étanchéité d'immeubles, à la toiture et la fermeture des bâtiments.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Elle pourra également faire pour compte propre, toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.”.

*Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de 900,-EUR, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Emmanuel ZAUG, Idris KAHRAMAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 février 2013. Relation GRE/2013/700. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013024997/70.

(130029558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

---

**Todima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5670 Altwies, 42, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 136.430.

L'an deux mille treize, le quatre février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Madame Maria Aldina DA COSTA RODRIGUES, née à Carvalheda / Vale de Cambra (Portugal), le 1<sup>er</sup> janvier 1967, gérante de société, demeurant à L-5638 Mondorf-les-Bains, 54A, Rue du Moulin.

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui

Laquelle comparante a, pour son mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "TODIMA S.à r.l.", avec siège social à L-5670 Altwies, 42, Rue de Mondorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136.430, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 714 du 22 mars 2008.

- Que le capital social est fixé à seize mille euros (16.000,- EUR), représenté par cent soixante (160) parts sociales de cent euros (100,-EUR) chacune..

- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire, et a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre anticipativement la société "TODIMA S.à r.l." et de la mettre en liquidation volontaire avec effet au 31 janvier 2013.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale désigne Madame Maria Aldina DA COSTA RODRIGUES, née à Carvalheda / Vale de Cambra (Portugal), le 1<sup>er</sup> janvier 1967, gérante de société, demeurant à L-5638 Mondorf-les-Bains, 54A, rue du Moulin, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière à la gérante unique Madame Maria Aldina DA COSTA RODRIGUES pour l'exécution de son mandat.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 février 2013. Relation GRE/2013/667. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé):* Claire PIERRET.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013024955/48.

(130029812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

---

#### **SBR Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.527.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of December.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

SBR Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161 758,

here represented by Mrs Cathy Blondel, legal counsel, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 19 December 2012, which proxy, after being signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée “SBR Property 2 S.à r.l.”, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 162 527, incorporated by a deed of the undersigned notary on 26 July 2011, published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations number 2376 of 5 October 2011. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 5 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1416 of 7 June 2012.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company’s share capital by an amount of two hundred and fifty thousand euro (EUR 250,000.-) so as to raise it from its present amount of six hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 612,500.-) to eight hundred and sixty two thousand five hundred euro (EUR 862,500.-) through the issue of two hundred and fifty thousand (250,000) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The new shares are to be subscribed by SBR Holdings S.à r.l., prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by SBR Holdings S.à r.l. against the Company for a total amount of two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000.-).

The total contribution of two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000.-) will be allocated as follows:

- (i) two hundred and fifty thousand euro (EUR 250,000.-) will be allocated to the share capital of the Company and
- (ii) two million two hundred and fifty thousand euro (EUR 2,250,000.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

**Art. 5. (First paragraph).** “The Company’s share capital is set at eight hundred and sixty two thousand five hundred euro (EUR 862,500.-) represented by eight hundred and sixty two thousand five hundred (862,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.”

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille douze, le vingt-et-un décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

SBR Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161 758

ici représentée par Madame Cathy Blondel, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 19 décembre 2012, laquelle procuration restera, après avoir été signée “ne varietur” par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, annexée au présent acte.

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée “SBR Property 2 S.à r.l.”, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162 527, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 26 juillet 2011, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2376 du 5 octobre 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1416 du 7 juin 2012.

Laquelle partie comparante, représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) afin de le porter de son montant actuel de six cent douze mille cinq cent euros (EUR 612.500,-) à huit cent soixante-deux mille cinq cent euros (EUR 862.500,-) par l'émission de deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales d'une valeur de un Euro (EUR 1.-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par SBR Holdings S.à r.l., prénommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par SBR Holdings S.à r.l. contre la Société d'un montant total de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-).

L'apport de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) sera alloué comme suit:

- (i) deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) au capital social et
- (ii) deux millions deux cent cinquante mille euros (EUR 2,250,000,-) pour le compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de l'existence et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

### *Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. (Premier alinéa).** "Le capital social est fixé à la somme de huit cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 862.500,-) représentée par huit cent soixante-deux mille cinq cents (862.500) parts sociales d'une valeur de un Euro (EUR 1.-) chacune."

### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille cinq cents Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17625. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013024894/99.

(130029540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

---

### **Tucana Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.152.

L'an deux mille treize, le seize janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TUCANA FINANCE S.A.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 février 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1058 du 12 mai 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de Euro 21.742.360 (vingt et un millions sept cent quarante-deux mille trois cent soixante euros) pour le porter de son montant actuel de Euro 50.000 (cinquante mille) à un montant de Euro 21.792.360 (vingt et un million sept cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante euros) par l'émission de 2.174.236 (deux millions cent soixante-quatorze mille deux cent trente-six) actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 10 (dix euros) ayant les mêmes droits que les actions existantes;
2. Souscription des 2.174.236 nouvelles actions de la Société et libération intégrale moyennant l'apport en nature des 42.000 actions ordinaires de la société EVI SPOLKA Z ORGANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA;
3. Modification subséquente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 21.742.360 (vingt et un millions sept cent quarante-deux mille trois cent soixante euros) pour le porter de son montant actuel de Euro 50.000 (cinquante mille) à un montant de Euro 21.792.360 (vingt et un million sept cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante euros) par l'émission de 2.174.236 (deux millions cent soixante-quatorze mille deux cent trente-six) actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 10 (dix euros) ayant les mêmes droits que les actions existantes.

L'Assemblée admet la société VISORO B.V., une société de droit néerlandais ayant son siège à Mozartlaan 51, NL - 2151 GJ Nieuw Vennep, immatriculée au registre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 33218165, à la souscription des actions nouvelles, les autres actionnaires renonçant pour autant que de besoin à leur droit de souscription préférentiel.

#### *Souscription et Libération*

Les 2.174.236 (deux millions cent soixante-quatorze mille deux cent trente-six) actions nouvelles sont ensuite souscrites par la société VISORO B.V., prénommée,

ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport en nature consistant en 42.000 actions de la société de droit polonais EVI SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, avec siège social à Varsovie, Foksal no 18, apt 220, Pologne, inscrite auprès du Registre des entrepreneurs de la Cour Nationale de l'arrondissement de la Ville de Varsovie, Xlle Division commerciale du Registre national sous le numéro KRS 0000135697, ayant un capital social de PLN 21.000.000 (vingt et un millions zlotys polonais) représenté par 42.000 (quarante-deux mille actions).

En conformité avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, les actions apportées ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation établi en date du 11 janvier 2013 par Teamaudit S.A., réviseurs d'entreprises, L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, dont la conclusion est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

La preuve de propriété des actions apportées par le souscripteur résulte d'un extrait du registre des entrepreneurs ainsi que d'une déclaration d'apport et de libération, dont une copie restera annexée aux présentes.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert de ces actions, VISORO B.V., en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

#### **Art. 5. Capital Social.**

«5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 21.792.360 (vingt et un millions sept cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante euros) représenté par 2.179.236 (deux millions cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-six) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 6.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 janvier 2013. Relation: LAC/2013/3306. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013024963/86.

(130030223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

**Lucéal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreutzerbuch.

R.C.S. Luxembourg B 175.296.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le huitième jour de février.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Albert PAPA, ingénieur, né le 26 mars 1965 à Longwy (France), demeurant à L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreutzerbuch;

2. Madame Lucie DEREYMAEKER, employée privée, née le 20 juin 1962 à Asse (Belgique), demeurant à L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreutzerbuch.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet toutes activités d'électricien ainsi que le montage, l'installation, le raccordement, l'entretien, la maintenance et la réparation de tous produits d'énergie renouvelable et notamment les panneaux solaires, les installations solaires thermiques, le photovoltaïque ainsi que l'exploitation d'un bureau d'études et d'audit énergétique dans ce domaine.

La Société a également pour objet le commerce, le conseil, l'installation de tous produits économes d'énergie.

Elle a également pour objet le commerce de tous matériels électriques et de tous matériels de chauffage.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra également prêter des services administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

La Société a aussi pour objet d'employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille de droit de propriété intellectuelle se composant de toute origine, de tous brevets, marques, sources informatiques, dessins, modèle....

La Société a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location, la cession de tous biens immobiliers, nus ou meublés, situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «Lucéal S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune d'Hobscheid.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Disposition transitoire:*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

*Souscription et Libération:*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants pré-qualifiés, déclarent souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Albert PAPA, pré-qualifié, soixante parts . . . . .	60 parts
- Madame Lucie DEREYMAEKER, pré-qualifiée, quarante parts . . . . .	<u>40 parts</u>
TOTAL: cent parts sociales . . . . .	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Albert PAPA, ingénieur, né le 26 mars 1965 à Longwy (France), demeurant à L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreutzerbuch.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreutzerbuch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. PAPA, L. DEREYMAEKER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 14 février 2013. Relation: DIE/2013/2149. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013025316/167.

(130030688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

**Anvilux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 172.429.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

(1) Permira IV Continuing L.P.2 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

(2) P4 Co-Investment L.P., acting by its general partner Permira IV G.P. L.P., acting by its general partner Permira IV GP Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

(3) Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Mrs. Alexia UHL, private employee, prenamed, by virtue of powers of attorney given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, are the shareholders (the "Shareholders") of Anvilux 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.429 and, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 18 October 2012, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles") number 2896, page 138992 on 29 November 2012. The Articles have not been amended since then.

The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Decision to convert the shares of the Company into different classes of shares, i.e. ordinary shares and classes of preferred shares (classes A1 to A9 shares), and subsequent reallocation of the existing shares into three million (3,000,000) ordinary shares.

2. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of thirty million Euro (EUR 30,000,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) to thirty million thirty thousand Euro (EUR 30,030,000.-) by the issue of three billion (3,000,000,000) new shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium of a total amount of one hundred fifty-two million eight hundred twenty-two thousand nine hundred sixty-four Euro and twenty-two cents (EUR 152,822,964.22), to be divided into:

- three hundred million (300,000,000) ordinary shares,

- three hundred million (300,000,000) class A1 shares,
- three hundred million (300,000,000) class A2 shares,
- three hundred million (300,000,000) class A3 shares,
- three hundred million (300,000,000) class A4 shares,
- three hundred million (300,000,000) class A5 shares,
- three hundred million (300,000,000) class A6 shares,
- three hundred million (300,000,000) class A7 shares,
- three hundred million (300,000,000) class A8 shares,
- three hundred million (300,000,000) class A9 shares.

3. Subsequent amendment of article 5 of the Articles of the Company.

4. Decision to insert new articles 8 and 9 in the Articles of the Company and to subsequently renumber the current articles 8 to 20 into articles 10 to 22 of the Articles.

5. Decision to amend article 20 (previous article 18) of the Articles of the Company.

6. Decision to insert a new article 21 in the Articles of the Company and subsequent renumbering of the articles 21 and 22 into articles 22 and 23.

7. Miscellaneous

#### *First resolution*

The Shareholders resolve to convert the shares of the Company into different classes of shares, i.e. ordinary shares and classes of preferred shares (classes A1 to A9 shares), and subsequent reallocation of the existing shares into three million (3,000,000) ordinary shares.

#### *Second resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of thirty million Euro (EUR 30,000,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) to thirty million thirty thousand Euro (EUR 30,030,000.-) by the issue of three billion (3,000,000,000) new shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium of a total amount of one hundred fifty-two million eight hundred twenty-two thousand nine hundred sixty-four Euro and twenty-two cents (EUR 152,822,964.22), to be divided into:

- three hundred million (300,000,000) ordinary shares,
- three hundred million (300,000,000) class A1 shares,
- three hundred million (300,000,000) class A2 shares,
- three hundred million (300,000,000) class A3 shares,
- three hundred million (300,000,000) class A4 shares,
- three hundred million (300,000,000) class A5 shares,
- three hundred million (300,000,000) class A6 shares,
- three hundred million (300,000,000) class A7 shares,
- three hundred million (300,000,000) class A8 shares,
- three hundred million (300,000,000) class A9 shares,

and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares").

The New Shares shall be subscribed as follows:

- Permira IV Continuing L.P.2, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 287,400,000 ordinary shares, 287,400,000 class A1 shares, 287,400,000 class A2 shares, 287,400,000 class A3 shares, 287,400,000 class A4 shares, 287,400,000 class A5 shares, 287,400,000 class A6 shares, 287,400,000 class A7 shares, 287,400,000 class A8 shares, 287,400,000 class A9 shares, to be paid up by a contribution in cash as follows: an amount of twenty-eight million seven hundred forty thousand Euro (EUR 28,740,000.-) is allocated to the share capital of the Company and one hundred forty-six million four hundred three thousand seven hundred nineteen Euro and an amount of sixty-two cents (EUR 146,403,719.62) is allocated to the share premium account of the Company.

- Permira Investments Limited, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 9,810,000 ordinary shares, 9,810,000 class A1 shares, 9,810,000 class A2 shares, 9,810,000 class A3 shares, 9,810,000 class A4 shares, 9,810,000 class A5 shares, 9,810,000 class A6 shares, 9,810,000 class A7 shares, 9,810,000 class A8 shares, 9,810,000 class A9 shares, to be paid up by a contribution in cash as follows: an amount of nine hundred eighty-one thousand Euro (EUR 981,000.-) is allocated to the share capital of the Company and five million two hundred fifty-two Euro and fifty cents (EUR 5,000,252.50) is allocated to the share premium account of the Company.

- P4 Co-Investment L.P., aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 2,790,000 ordinary shares, 2,790,000 class A1 shares, 2,790,000 class A2 shares, 2,790,000 class A3 shares, 2,790,000 class A4 shares, 2,790,000 class A5 shares, 2,790,000 class A6 shares, 2,790,000 class A7 shares, 2,790,000 class A8 shares, 2,790,000 class A9 shares,

to be paid up by a contribution in cash as follows: an amount of two hundred seventy-nine thousand Euro (EUR 279,000.-) is allocated to the share capital of the Company and one million four hundred eighteen thousand nine hundred ninety-two Euro and ten cents (EUR 1,418,992.10) is allocated to the share premium account of the Company.

The global amount of one hundred eighty-two million eight hundred twenty-two thousand nine hundred sixty-four Euro and twenty-two cents (EUR 182,822,964.22) for the subscription of the New Shares is allocated as follows: thirty million Euro (EUR 30,000,000.-) are allocated to the share capital of the Company and one hundred fifty-two million eight hundred twenty-two thousand nine hundred sixty-four Euro and twenty-two cents (EUR 152,822,964.22) are allocated to the share premium account of the Company.

Proof that the global amount of one hundred eighty-two million eight hundred twenty-two thousand nine hundred sixty-four Euro and twenty-two cents (EUR 182,822,964.22) is at the disposition of the Company has been shown to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

Further to the conversion and the capital increase in the resolutions above, the Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at thirty million thirty thousand Euro (EUR 30,030,000.-) divided into:

- three hundred and three million (303,000,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"),
- three hundred million (300,000,000) class A1 shares,
- three hundred million (300,000,000) class A2 shares,
- three hundred million (300,000,000) class A3 shares,
- three hundred million (300,000,000) class A4 shares,
- three hundred million (300,000,000) class A5 shares,
- three hundred million (300,000,000) class A6 shares,
- three hundred million (300,000,000) class A7 shares,
- three hundred million (300,000,000) class A8 shares,
- three hundred million (300,000,000) class A9 shares,

all class A1 to class A9 shares are referred as the "A Shares", together with the Ordinary Shares, the "Shares", having a nominal value of one euro cent (EUR 0,01) each and fully paid up.

The subscription to, holding or transfer of Ordinary Shares cannot be done without subscribing for, holding or transferring at the same time A Shares (i.e. stapling of the Ordinary and the A Shares), except redemption and cancellation of A Shares.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence."

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolve to insert new articles 8 and 9 in the Articles of the Company and to subsequently renumber the current articles 8 to 20 into articles 10 to 22 of the Articles.

The new articles 8 and 9 shall be read as follows:

**Art. 8.** The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of one or more entire classes of A Shares through the repurchase and cancellation of all the A Shares in issue in such class(es), in accordance with the provisions as set out in this article 8. In the case of repurchases and cancellations of classes of A Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A9).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of A Shares, such class of A Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of A Shares of the repurchased and cancelled class of A Shares shall be entitled to an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each A Share of the relevant class held by them and repurchased and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of A Shares in issue in the class of A Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each relevant class of A Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of A Shares, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount. Upon the repurchase and cancellation of the A Shares of the relevant class of A Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of these Articles, the following words shall have the following definitions:

- "Available Amount" means in relation to the relevant class of A Shares the total amount of net profits attributable to that class of A Shares (subject to the provisions of Article 21 of the Articles) (including carried forward profits), to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 21 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles or in the reasonable opinion of the board of managers set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Whereby:

AA= Available Amount;

NP= net profits attributable to the class of A Shares in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of A Shares in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles)

P= freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L= losses (including carried forward losses if any);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

PR = sums set aside to cover running costs of the Company in the reasonable opinion of the board of managers.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per A Share within the relevant class to be paid to the Shareholders.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of A Shares.

- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the class of A Shares so redeemed.

**Art. 9.** Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Share shall be allocated to a premium reserve(s), not reserved to specific class of shares or to the holder of the Shares in relation to which it has been paid. Such premium reserve(s) shall be freely distributable by the Company."

#### *Fifth resolution*

The Shareholders resolve to amend article 20 (previous article 18) of the Articles of the Company, which shall now be read as follows:

" **Art. 20.** Each year, as at the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into."

#### *Sixth resolution*

The Shareholders resolve to insert a new article 21 in the Articles of the Company and subsequent renumbering of the articles 21 and 22 (previous articles 19 and 20) into articles 22 and 23:

" **Art. 21.** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions of this article 21.

The holders of the A Shares are entitled to the following annual fixed dividends:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the class A1 Shares held by them, then,

- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the class A2 Shares held by them, then,

- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class A3 Shares held by them, then,

- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class A5 Shares held by them, then,
- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the class A6 Shares held by them, then
- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the class A 7 Shares held by them, then,
- the holders of class A8 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty five per cent (0.45%) of the par value of the class A8 Shares held by them, then,
- the holders of class A9 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should any class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the next outstanding class of shares to be redeemed in the reverse numerical order (e.g. initially class A9 Shares).

If the dividends referred to above are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividends entitlement shall continue to accrue.

In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the applicable provisions of the Law.

Notwithstanding the preceding provisions, the board of managers is authorized to declare and pay interim dividends to the shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in the preceding provisions of this Article 21 before the end of the financial year and in accordance with the applicable legal provisions."

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre;

Par-devant le soussigné, Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

(1) Permira IV Continuing L.P.2 un limited partnership enregistré à Guernsey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son gérant, Permira IV Managers L.P., un limited partnership enregistré à Guernsey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira IV Managers Limited ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, îles Anglo-Normandes;

(2) P4 Co-Investment L.P., agissant par son general partner Permira IV G.P. L.P., agissant par son general partner Permira IV GP Limited ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, îles Anglo-Normandes;

(3) Permira Investments Limited, agissant par son nominée Permira Nominees Limited ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, îles Anglo-Normandes,

ici représentées par Mrs. Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, sont les associés (les "Associés") de Anvilux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.429 (la "Société") et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 octobre 2012, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les "Statuts") numéro 2896, page 138992 en date du 29 novembre 2012. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'ordre du jour est le suivant:

### Ordre du jour

1. Conversion des parts sociales de la Société en différentes classes de parts sociales, c'est à dire en parts sociales ordinaires et classes de parts sociales privilégiées (classes de parts sociales A1 à A9) et réallocation subséquente des parts sociales existantes en trois millions (3.000.000) parts sociales ordinaires.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente millions euros (EUR 30.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente mille euros (EUR 30.000,-) à un montant de trente millions trente mille euros (EUR 30.030.000,-) par l'émission de trois milliard (3.000.000.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune, soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent cinquante deux millions huit cent vingt-deux mille neuf cent soixante-quatre euros et vingt-deux centimes (EUR 152.822.964,22) qui seront réparties comme suit:

- trois cent millions (300.000.000) parts sociales ordinaires;
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A1;
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A2;
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A3;
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A4;
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A5;
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A6;
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A7;
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A8;
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A9.

3. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts de la Société.

4. Création de nouveaux articles 8 et 9 dans les Statuts de la Société et renumérotation subséquente des articles actuels 8 à 20, en articles 10 à 22.

5. Modification de l'article 20 (précédent article 18) des Statuts de la Société.

6. Création d'un nouvel article 21 dans les Statuts de la Société et renumérotation subséquente des articles 21 à 22 en articles 22 à 23.

7. Divers.

Après délibération, les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de convertir les parts sociales de la Société en différentes classes de part sociales, c'est à dire en parts sociales ordinaires et classes de parts sociales privilégiées (classes de parts sociales A1 à A9) et réallocation subséquente des parts sociales existantes en trois million (3.000.000) parts sociales ordinaires.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente millions euros (EUR 30.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente mille euros (EUR 30.000,-) à un montant de trente millions trente mille euros (EUR 30.030.000,-) par l'émission de trois milliard (3.000.000.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune, soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent cinquante deux millions huit cent vingt-deux mille neuf cent soixante-quatre euros et vingt-deux centimes (EUR 152.822.964,22) qui seront réparties comme suit:

- trois cent millions (300.000.000) parts sociales ordinaires;
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A1;
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A2;
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A3;
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A4;
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A5;
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A6;
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A7;
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A8;
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A9.

et ayant les mêmes droits et obligations définis dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales").

Les Nouvelles Parts Sociales seront souscrites comme suit:

- Permira IV Continuing L.P.2, susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de 287.400.000 parts sociales ordinaires, 287.400.000 parts sociales de classe A1, 287.400.000 parts sociales de classe A2, 287.400.000 parts sociales de classe A3, 287.400.000 parts sociales de classe A4, 287.400.000 parts sociales de classe A5, 287.400.000 parts sociales de classe A6,

287.400.000 parts sociales de classe A7, 287.400.000 parts sociales de classe A8, 287.400.000 parts sociales de classe A9, payées par un apport en numéraire, avec un montant de vingt-huit millions sept cent quarante mille euros (EUR 28.740.000,-) sont alloués au capital social de la Société et cent quarante-six millions quatre cent trois mille sept cent dix neuf euros et soixante-deux centimes (EUR 146.403.719,62) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- Permira Investments Limited, susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de 9.810.000 parts sociales ordinaires, 9.810.000 parts sociales de classe A1, 9.810.000 parts sociales de classe A2, 9.810.000 parts sociales de classe A3, 9.810.000 parts sociales de classe A4, 9.810.000 parts sociales de classe A5, 9.810.000 parts sociales de classe A6, 9.810.000 parts sociales de classe A7, 9.810.000 parts sociales de classe A8, 9.810.000 parts sociales de classe A9, payées par un apport en numéraire comme suit: neuf cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 981.000,-) sont alloués au capital social de la Société et cinq millions deux cent cinquante-deux euros et cinquante centimes (EUR 5.000.252,50) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- P4 Co-Investment L.P., susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de 2.790.000 parts sociales ordinaires, 2.790.000 parts sociales de classe A1, 2.790.000 parts sociales de classe A2, 2.790.000 parts sociales de classe A3, 2.790.000 parts sociales de classe A4, 2.790.000 parts sociales de classe A5, 2.790.000 parts sociales de classe A6, 2.790.000 parts sociales de classe A7, 2.790.000 parts sociales de classe A8, 2.790.000 parts sociales de classe A9, payées par un apport en numéraire comme suit: deux cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 279.000,-) sont alloués au capital social de la Société et un million quatre cent dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze euros et dix centimes (EUR 1.418.992,10) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de cent quatre-vingt deux millions huit cent vingt-deux mille neuf cent soixante-quatre euros et vingt-deux centimes (EUR 182.822.964,22) relatif aux nouvelles parts sociales souscrites comme décrit ci-dessus est attribué comme suit: trente millions euros (EUR 30.000.000,-) sont alloués au capital social de la Société et cent cinquante deux millions huit cent vingt-deux mille neuf cent soixante-quatre euros et vingt-deux centimes (EUR 152.822.964,22) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve que la somme de cent quatre-vingt deux millions huit cent vingt-deux mille neuf cent soixante-quatre euros et vingt-deux centimes (EUR 182.822.964,22) est à la disposition de la Société a été montrée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions concernant la conversion et l'augmentation de capital ci-dessus, les Associés décident de modifier de l'article 5 des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente millions trente mille euros (EUR 30.030.000,-) représenté par:

- trois cent trois millions (303.000.000) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"),
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A1,
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A2,
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A3,
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A4,
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A5,
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A6,
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A7,
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A8,
- trois cent millions (300.000.000) parts sociales de classe A9,

l'ensemble des parts sociales de classe A1 à A9 sont qualifiées de "Parts Sociales A", ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, ci-après dénommées les "Parts Sociales", ayant chacune une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01), et toutes sont entièrement libérées.

La souscription à, la détention ou le transfert des Parts Sociales Ordinaires ne peut être réalisé sans avoir au même moment souscrit à, détenu ou transféré des Parts Sociales A (c'est-à-dire que les Parts Sociales Ordinaires et A sont liées), hors le cas du rachat et de l'annulation de Parts Sociales A.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes."

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident d'insérer un nouvel article 8 et article 9 dans les Statuts de la Société et de renuméroter les anciens articles 8 à 20 en nouvelles articles 10 à 22 des Statuts.

Les articles 8 et 9 se liront désormais comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales A par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales A émises dans de telle(s) classe(s), et ce conformément

aux dispositions prévues au présent article 8. Dans les cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales A, ces annulations et rachats devront être réalisés dans l'ordre numérique inverse (en partant de la classe A9).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales A, une telle classe donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette classe au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation) et les détenteurs des Parts Sociales A de la classe de Parts Sociales A rachetée et annulée auront droit à un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale A de la classe détenue par eux et rachetée et annulée.

La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales A émises dans la classe de Parts Sociales A devant être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts. Le Montant Total d'Annulation pour chaque classe de Parts Sociales A pertinente sera le Montant Disponible de la classe de Parts Sociales A pertinente au moment du rachat et de l'annulation de la classe de Parts Sociales A pertinente, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne devra jamais être supérieur au Montant Disponible.

A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales A de la classe de Parts Sociales A concernée, la Valeur d'Annulation Par Action sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de cet Article, les mots suivants auront les définitions suivantes:

"Montant Disponible" signifie en relation avec la classe de Parts Sociales A pertinente, le montant total des bénéfices nets attribuables à la classe de Parts Sociales A (sous réserve des dispositions de l'article 21 des présents Statuts)(y compris les reports bénéficiaires), dans la mesure où les Associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'Article 21 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la classe de Parts Sociales A devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts ou mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du conseil de gérance, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à la classe d'Actions conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts (y compris les profits à reporter ainsi que déterminés pour la classe de Parts Sociales A pertinente conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts);

P = toute réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la classe de Parts Sociales A devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

L= pertes (y compris, le cas échéant, les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts;

PR = les sommes mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du conseil de gérance.

"Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par part sociale à payer aux Associés;

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat de la classe de Parts Sociales A concernée;

"Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour la classe de Parts Sociales A ainsi rachetée.

**Art. 9.** Tout montant de prime d'émission versé en plus de la valeur nominale de toute Part Sociale sera alloué à une ou des réserves de prime d'émission, non réservée(s) à une classe de Parts Sociales spécifique ou au détenteur de Parts Sociales au titre desquelles il a été payé. Cette ou ces réserves de prime d'émission sera (ou: seront) librement distribuable (s) par la Société."

#### *Cinquième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 20 (précédent article 18) des Statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé."

#### *Sixième résolution*

Les Associé décident d'insérer un nouvel article 21 dans les Statuts de la Société, et renuméroter les articles 21 et 22 (précédent articles 19 et 20) en article 22 et 23.

L'article 21 se lira désormais comme suit:

" **Art. 21.** La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution seront prises par les Associés conformément aux dispositions suivantes du présent article 21.

Les détenteurs de Part Sociales A ont droit aux dividendes fixes annuels suivants:

- les détenteurs de Parts Sociales de classe A1 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A1 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de classe A2 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A2 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de classe A3 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A3 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de classe A4 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A4 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de classe A5 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A5 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de classe A6 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A6 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de classe A7 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A7 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de classe A8 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A8 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de classe A9 seront habilités à recevoir le reste des distributions de dividendes.

Dans le cas où une classe de Parts de Sociales a été annulée à la suite de son rachat ou autrement au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes sera affecté à la classe de Parts Sociales suivante restante devant être rachetée dans l'ordre numérique inverse (par exemple, d'abord les Parts Sociales de classe A9).

Si les dividendes susmentionnés ne sont pas déclarés ou payés durant une ou plusieurs années en particulier, les dividendes fixes continueront de produire des intérêts.

Dans tous les cas, les dividendes peuvent seulement être distribués et les Parts Sociales rachetées dans la mesure où la Société a des sommes distribuables au sens de la Loi et conformément aux dispositions applicables de la Loi.

Nonobstant les dispositions précédentes, le conseil de gérance est autorisé à déclarer et payer des dividendes intermédiaires au(x) associé(s) conformément aux dispositions relatives à la distribution décrites dans les précédentes dispositions du présent Article 21 avant la fin de l'exercice social et conformément aux dispositions légales applicables."

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/62967. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013026335/481.

(130032557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

**TransForce Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.651.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of January,

Before Maître Roger Arrensдорff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

7775326 Canada Inc., a company incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office at 8801 Trans-Canada Highway, Suite 500, Montréal (Saint-Laurent), Province of Quebec, H4S 1Z6, Canada, registered with the Industry Canada, Corporations Canada under number 777532-6, acting through its Luxembourg branch, TransForce, Luxembourg Branch, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 11-13 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 160.197 (the "Sole Member");

duly represented by Mr. Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated January 29, 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that Transforce, Luxembourg Branch is the Sole Member of TransForce Luxembourg Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-1331 Luxembourg, 11-13 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 159.651, incorporated by a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on February 16, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1298 on June 16, 2011 and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed enacted on December 1, 2011 by Maître Roger Arrensдорff, notary public residing in Mondorf-les-Bains, published in the Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations under number 352 on February 9, 2012 (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

*Agenda*

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 4,050,000.- (four million fifty thousand US dollars) by the issue of 4,050 (four thousand fifty) additional mandatory redeemable preferred units ("MRPU") with a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars) each;

2. Allocation of the amount of USD 405,000.- (four hundred five thousand US dollars) to the legal reserve of the Company;

3. Subscription and payment of the additional units together with a share premium attached to the MRPU of USD 36,045,000.- (thirty six million forty five thousand US dollars) and allocation of the amount of USD 405,000.- (four hundred five thousand US dollars) to the legal reserve of the Company by the Sole Member, by the contribution in kind of a claim;

4. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase; and Any other business.

*First resolution*

The Sole Member decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 4,050,000.- (four million fifty thousand US dollars) so as to bring it from its present amount of USD 22,000,000.- (twenty two million US dollars) to the amount of USD 26,050,000.- (twenty six million fifty thousand US dollars) represented by 30 (thirty) ordinary units and 26,020 (twenty six thousand twenty) MRPU with a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars) each.

*Second resolution*

The Sole Member decided to issue 4,050 (four thousand fifty) additional MRPU with a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars) each, together with the payment of a share premium attached to the MRPU of USD 36,045,000.-

(thirty six million forty five thousand US dollars) and the allocation of the amount of USD 405,000.- (four hundred five thousand US dollars) to the legal reserve of the Company.

*Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

There now appeared Mr. Matthieu Groetzinger, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Member by virtue of a proxy given on January 29, 2013 which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay 4,050 (four thousand fifty) MRPU with a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars) each, for a total amount of USD 4,050,000.- (four million fifty thousand US Dollars);
  - pay a share premium attached to the MRPU amounting to USD 36,045,000.- (thirty six million forty five thousand US dollars);
  - allocate to the legal reserve of the Company the amount of USD 405,000.- (four hundred five thousand US dollars);
- by the contribution in kind of a claim amounting to USD 40,500,000.- (forty million five hundred thousand US dollars) (the "Claim").

*Description of the contribution*

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisted of the full ownership of the Claim, excluding any real estate, amounting to USD 40,500,000.- (forty million five hundred thousand US dollars), this Claim being valued by the board of managers of the Company at the amount of USD 40,500,000.- (forty million five hundred thousand US dollars) on the basis of a valuation made by the Sole Member, owner of the Claim.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Member decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

**5.1.** "The Corporation's corporate capital is set at USD 26,050,000.- (twenty six million fifty thousand US dollars), represented by 2 (two) classes of units as follows: 30 (thirty) ordinary units (the "Ordinary Units") and 26,020 (twenty six thousand twenty) mandatory redeemable preferred units (the "Mandatory Redeemable Preferred Units", and together with the Ordinary Units shall be referred to as the "Units" unless otherwise expressly provided herein), having a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars) each. The respective rights and obligations attached to each class of Units are set forth below. All Units will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong."

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 6,420.- (six thousand four hundred twenty euros).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 40,500,000.- (forty millions five hundred thousand US Dollar) is valued at EUR 30,137,736.78 (thirty millions one hundred thirty-seven thousand seven hundred thirty-six euro seventy-eight cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le vingt-neuf janvier,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

7775326 Canada Inc., une société constituée et organisée selon les lois du Canada, ayant un siège social au 8801 Trans-Canada Highway, Suite 500, Montréal (Saint-Laurent), Province of Quebec, H4S 1Z6, Canada, inscrite au Industries Canada, Corporations Canada sous le numéro 777532-6, agissant par le biais de sa succursale, TransForce, Luxembourg

Branch, ayant son siège social au L-1331 Luxembourg, 11-13 boulevard Grande-Duchesse, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.197 (l'“Associé Unique”);

dûment représentée par Monsieur Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration datée du 29 janvier 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant es-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que TransForce, Luxembourg Branch est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée TransForce Luxembourg Sàrl, ayant son siège social au L-1331 Luxembourg, 11-13 boulevard Grande-Duchesse, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1298 le 16 juin 2011 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu le 1<sup>er</sup> décembre 2011 par Maître Roger Arrensdorff, notaire alors de Mondorf-de-Bains, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 352 le 9 février 2012 (la “Société”).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 4.050.000,- (quatre millions cinquante mille dollars américains) par l'émission de 4.050 (quatre mille cinquante) parts privilégiées obligatoirement rachetables (“PPOR”) supplémentaires d'une valeur nominale de USD 1.000,-(mille dollars américains) chacune;

2. Allocation d'un montant de USD 405.000,- (quatre cent cinq mille dollars américains) à la réserve légale de la Société;

3. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR de USD 36.045.000,- (trente six millions quarante cinq mille dollars américains) et allocation d'un montant de USD 405.000,- (quatre cent cinq mille dollars américains) à la réserve légale de la Société par l'Associé Unique, par un apport en nature de droits à recevoir;

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée; et

5. Divers.

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 4.050.000,- (quatre millions cinquante mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 22.000.000,- (vingt deux millions de dollars américains) à un montant de USD 26.050.000,- (vingt six millions cinquante mille dollars américains) représenté par 30 (trente) parts ordinaires et 26.020 (vingt six mille vingt) PPOR d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars américains) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'émettre 4.050 (quatre mille cinquante) PPOR supplémentaires d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars américains) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR de USD 36.045.000,- (trente six millions quarante cinq mille dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 405.000,- (quatre cent cinq mille dollars américains) à la réserve légale de la Société.

#### *Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération*

Est alors intervenu aux présentes Monsieur Matthieu Groetzinger, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le 29 janvier 2013 qui restera annexée aux présentes.

La partie comparante a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 4.050 (quatre mille cinquante) PPOR d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars américains) chacune, pour un montant total de USD 4.050.000,- (quatre millions cinquante mille dollars américains);

- payer une prime d'émission attachée aux PPOR de USD 36.045.000,- (trente six millions quarante cinq mille dollars américains);

- allouer à la réserve légale de la Société le montant de USD 405.000,- (quatre cent cinq mille dollars américains);  
par l'apport en nature de droits à recevoir d'un montant total de USD 40.500.000,- (quarante millions cinq cent mille dollars américains) (les “Droits”).

#### *Description de la contribution:*

La partie comparante a déclaré que:

L'apport en nature a consisté en la pleine propriété des Droits, excluant tous droits immobiliers, pour un montant total de USD 40.500.000,-(quarante millions cinq cent mille dollars américains), ces Droits étant évaluées par le conseil

de gérance de la Société à un montant de USD 40.500.000,- (quarante millions cinq cent mille dollars américains) sur la base d'une évaluation émise par l'Associé Unique, détenteur des Droits.

*Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

**5.1.** "Le capital social est fixé à USD 26.050.000,- (vingt six millions cinquante mille dollars américains) représenté par 2 (deux) catégories de parts comme suit: 30 (trente) parts ordinaires (les "Parts Ordinaires") et 26.020 (vingt six mille dix) parts privilégiées obligatoirement rachetables ("Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables" et ci-après collectivement avec les Parts Ordinaires les "Parts"), ayant toutes une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars américains) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent."

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 6.420,- (six mille quatre cent vingt euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 40.500.000,- (quarante millions cinq cent mille US dollars) est évalué à la somme de EUR 30.137.736,78 (trente millions cent trente-sept mille sept cent trente-six euros soixante dix-huit cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 février 2013. Relation: LAC/2013/4995. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signe): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013024941/189.

(130030151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

**Red Diamond Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 159.475.

*Changement suivant le contrat de cession de parts du 20 février 2013:*

- Ancienne situation associée:

Lee Cooper Intermediate Holdings S.à r.l.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
Iconix Luxembourg LC Holdings S.a r.l. société à responsabilité limitée, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B175437	12.500
Total . . . . .	<u>12.500</u>

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 février 2013*

1. Monsieur Neil COLE, chief executive officer, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 15 mars 1957, demeurant professionnellement à NY 10013 New York, 1450 Broadway, 3<sup>ème</sup> étage, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

2. Monsieur Andrew TARSHIS, general counsel, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 3 mars 1966, demeurant professionnellement NY 10013 New York, 1450 Broadway, 3<sup>ème</sup> étage, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

3. Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

4. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour avis et extrait sincères et conformes

Pour Red Diamond Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013028670/34.

(130034792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

### **Danaher Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.008.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.363.

#### — EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 février 2013 que la personne suivante a démissionné, avec effet au immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée illimitée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Bert Ringel, né le 27 mai 1967 à Keulen, Belgique, ayant son adresse professionnelle à Office Hach Lange, Motstraat 54, 2800 Mechelen, Ragheno Business Center 2, Belgique.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée illimitée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Emmanuel Mougeolle, né le 3 juillet 1977 à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

#### *Gérants de catégorie A.*

- Monsieur Bert Ringel, prénommé.

- Monsieur Frank McFaden, né le 14 octobre 1961 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2200 Pennsylvania Ave. NW, Suite 800, Washington, DC 20037-1701, Etats-Unis d'Amérique.

#### *Gérants de catégorie B*

- Monsieur Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Emmanuel Mougeolle, prénommé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 février 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013024513/38.

(130029821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.